

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT
« Commerce, Marchés et Artisanat »

Compte-rendu de la séance du 15 septembre 2015

Le mardi 15 septembre 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire ouvre la séance à 18h45 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Nous allons ouvrir ce CICA. Douze questions sont posées et je vais intervertir l'ordre des questions ; la 11^e passera après la première parce qu'une personne qui souhaite prendre la parole, ne pourra pas rester jusqu'au bout. Nous allons d'abord aborder les questions thématiques avant la question hors thème. Je donne la parole à Monsieur PERTOSA.

QUESTIONS RELATIVES AU THEME COMMERCE MARCHES ET ARTISANAT

CIL Gerland Guillotière.

1 - M. PERTOSA : Bonsoir à tous et mes respects aux élus. Merci Madame la Maire - **Développer le commerce de proximité à Gerland :**

1.1. **Préambule fondamental** : Il est utile de rappeler en préambule les observations de l'intéressante étude « Programmation commerciale », réalisée par la SERL, concernant l'activité commerciale et artisanale, réalisée à l'occasion du projet le quartier des Girondins.

Le plan du quartier présente les 3 polarités de proximité :

Autour de Casino, avec la place des pavillons, (40% des activités), le supermarché U, Boulevard Farges, avec aussi les producteurs réunis ; autour de Simply, entre le cours Jean Jaurès et la rue de Gerland, ces supermarchés captant 64% du CA, constitué pour 70% d'alimentaire.

Mais, sur 230 activités marchandes, on note la diminution des commerces au profit des services.

Seulement 10% de commerces alimentaires, les commerces de moins de 300m² ne comptent que pour 16% seulement du CA, 35% de restaurants pour les pendulaires qui viennent travailler dans les bureaux tertiaires.

Rappelons, par exemple, que dans Gerland (autrefois quartier des abattoirs), on ne compte aujourd'hui que 2 boucheries (Hallal) et que la boucherie André proche a été délogée.

Rappelons que 72% des dépenses (évasion) sont réalisées en dehors de Gerland (comparé à une moyenne en France de 62%).

Concernant l'implantation, le commerce souffre donc, d'absence de centralité forte, de la discontinuité des linéaires, de lien entre les 4 axes Nord Sud.

Les nouveaux pas de porte (par exemple dans la ZAC du Bon Lait) sont en effet peu occupés.

Le déménagement du stade de football ne va pas améliorer les choses.

Nos questions vont donc viser chacune une voie d'amélioration de ces faiblesses, avec pour objectif de réduire l'évasion commerciale dont souffre cruellement Gerland et favoriser (comme l'exprime la SERL) le retour progressif du commerce du quotidien au sein des centralités de vie.

Nos questions porteront donc sur l'implantation de nouveaux commerces, une meilleure accessibilité et desserte, une proximité des marchés.

1.2. Question sur l'incitation commerciale : Depuis plusieurs années, il est demandé par les habitants de Gerland, de petits commerces de bouche, de proximité (boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie) qui font cruellement défaut au quartier, comme le montre l'étude de la SERL.

Qu'est-ce qui garantit que la ZAC des Girondins, par exemple, évitera le fiasco des implantations commerciales de la ZAC du Bon lait ?

Comme nous le constatons quand il s'agit de favoriser l'installation de sociétés prestigieuses dans la technopole, nous aimerions découvrir une véritable volonté politique de la part de nos élus, pour créer de fortes incitations à l'implantation de nouveaux commerces dans des secteurs correspondant aux besoins et aspirations de la population, afin de préparer le quartier à sa densification et afin d'inverser la tendance actuelle de diminution.

Quelles dispositions sont prévues par la municipalité, afin de combler les fortes lacunes de commerces de proximité dans les domaines des besoins de la personne et de l'habitat, pour inciter les prétendants potentiels à s'implanter dans les nouvelles ZAC et réduire le risque des 5 premières années d'implantation ?

Quels sont vos ambitions exprimées en objectifs chiffrés ?

Mme GAILLOU : Merci pour l'ensemble de vos questions. Le commerce de proximité et sa diversité sont une préoccupation importante de la ville de Lyon et du 7^e arrondissement.

Nous savons que pour avoir un arrondissement actif et dynamique, les commerces doivent être présents. Aujourd'hui, le 7^e arrondissement est reconnu par les porteurs de projets ; nombreux souhaitent s'installer dans nos quartiers, nous en sommes très fiers, il reste de l'espace et nous travaillons avec l'ensemble des acteurs pour encore améliorer notre accueil, pour les attirer mais, ce n'est pas si simple que ça.

Pour la ZAC des Girondins, je vais passer la parole à Monsieur Didier BUDIN, responsable de la mission Gerland, qui a fait beaucoup d'études là-dessus.

M. BUDIN : Cette préoccupation est partagée par la Mission et par l'ensemble des services, que ce soit à la Métropole ou à la ville de Lyon. Je crois que vous savez que Raphaël PETIOT, qui travaille depuis quelques mois à la Mission Gerland, s'occupe de l'économie de proximité en lien étroit avec la Direction de l'Economie et du Commerce de la ville de Lyon et avec les services de la Métropole, pour essayer d'obtenir des résultats meilleurs que ceux enregistrés sur la ZAC du Bon Lait.

Un premier point imaginé et validé par les élus est en cours de montage puisqu'un des sujets qui a fait défaut sur la ZAC du Bon Lait, c'est la maîtrise des murs locaux commerciaux, en termes de propriété de ces murs qui aujourd'hui appartiennent à des investisseurs. Or ces investisseurs, proposent des loyers assez élevés comme c'est le cas, par exemple, de l'immeuble situé en face l'ENS, le Sunway. J'ai beaucoup travaillé avec le promoteur pour autant, je n'ai pas obtenu gain de cause puisque là encore les loyers pratiqués étaient très élevés.

Pour éviter cette dérive aussi présente sur la place des Pavillons, on va essayer de monter avec la SERL une structure de portage qui permettrait de garantir la commercialisation. Le plan de marchandisage doit être travaillé avec des objectifs clairs en matière de commerces de proximité qui manquent aujourd'hui sur Gerland.

Aujourd'hui, sur le Sunway, les loyers annuels au m² sont de l'ordre de 205 à 210 euros, ce qui est très élevé. Nous allons essayer dans le cadre de cette structure qui portera les locaux, de garantir une sortie de loyer autour de 160 euros le m². Cela sera quand cette structure sera propriétaire.

Sur la ZAC des Girondins, nous avons une particularité : certains fonciers ne nous appartiennent pas et les mêmes propriétaires développeront leurs projets immobiliers. Je pense notamment aux premiers îlots de la ZAC des Girondins qui sont situés à proximité du futur débouché de la rue des Girondins. Les propriétaires pour certains ne souhaiteront pas vendre donc nous mettrons en place des clauses anti-spéculatives. On évitera la flambée des prix à la revente et en conséquence la flambée des prix des loyers consécutifs à ces ventes.

Ces outils ne sont pas aujourd'hui utilisés dans le droit commun, c'est assez nouveau, on les utilise en général dans des secteurs de grands projets de ville, type Duchère, Mermoz, Vaulx-en-Velin mais rarement dans des situations hors sites politique de la Ville. C'est à titre dérogatoire et expérimental que ces structures ont été proposées aux élus du 7^e mais aussi à Gérard COLLOMB ; elles ont été validées et apporteront des garanties par rapport à l'implantation de nouveaux commerces de proximité.

Les chiffres sont assez ambitieux, c'est de l'ordre de 7 000 m² de commerces en pieds d'immeubles principalement situés dans la rue des Girondins, ce qui représente entre 20 et 30 cellules commerciales.

Nous espérons structurer l'offre autour d'une locomotive. L'actuelle locomotive de ce secteur est Simply Market qui fait 1 400 m² ; elle pourrait être un peu agrandie dans une localisation opportune autour de 2 000 m², pas plus parce que le site de Gerland comprend une centralité au sud, avec Super U sur le boulevard Yves Farges. Si on veut maintenir un équilibre entre ces secteurs, on ne peut pas non plus augmenter les locomotives avec des m² trop importants.

On espère ainsi créer une vraie centralité forte, tout en ayant conscience qu'il faudra travailler, si c'est Simply Market qui déménage, à la réoccupation des locaux qui lui appartiennent aujourd'hui. Il y a des discussions en cours pour une autre occupation alternative et complémentaire à celle de Simply.

On participe aussi, et c'est nouveau, lors de Lyon visiocommerce en lien avec la Chambre de Commerce au printemps dernier, à redonner une image autour de Gerland et à susciter des envies de venir s'implanter sur Gerland.

Nous avons rencontré un certain nombre d'enseignes lors de cette première rencontre et nous allons participer en octobre prochain au forum de la franchise pour rencontrer encore des enseignes qui pourraient être intéressées par cette localisation.

Lors de la première rencontre en mai, on a organisé une visite de sites ; on est venu à Gerland pour montrer la place des Pavillons qui est un élément important du dispositif commerçant de Gerland. Il n'y a pas de priorité entre les deux secteurs, il y en a un à renforcer et l'autre à développer.

On a pris la mesure de l'enjeu, les élus ont pris la décision qui était importante et nécessaire. En ce qui concerne l'installation de boucheries, l'investissement pour un boucher pour s'installer dans de nouveaux murs est très lourd. C'est assez compliqué, on ne peut pas non plus forcer un boucher à s'implanter dans un lieu.

M. PERTOSA : *on peut peut-être inventer des aides pour faire que des commerces traditionnels arrivent à s'implanter. Il faut 2 ans pour qu'un commerce soit rentable, si ça marche. On pourrait peut-être penser à des incitations financières. Pourquoi pas ?*

M. BUDIN : *Il y a un cadre juridique très particulier qui décide de ces choses.*

M. PERTOSA : *Il y a eu des incitations sur les Pentes de la Croix Rousse pour redynamiser les commerces. Pourquoi pas les reproduire ailleurs ?*

M. GAMA, directeur de la direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat : *Evidemment en matière d'aide directe, c'est très encadré et s'il y avait à terme, le souhait d'aller vers des aides directes à l'investissement, ça nécessiterait un plan global de revitalisation, d'incitation. On ne peut pas du jour au lendemain trouver des lignes budgétaires pour aider directement le commerce puisque, la loi l'interdit tout bonnement.*

Ce à quoi vous faites référence, c'était des aides à l'investissement pour réfection de rez-de-chaussée, de vitrines, etc. dans un périmètre bien identifié et avec intervention de la Métropole, pas uniquement de la Ville. C'est une situation fortement dégradée qui a conduit les élus à aller vers ce type de dispositif.

On est sur quelque chose de très long et avec les autorisations légales qui s'imposent. Aujourd'hui, dans le cadre actuel sur Gerland, il ne peut pas y avoir d'aides directes de la commune à l'investissement de commerces.

M. PERTOSA : *Ce qui est positif, c'est que les prix seront plus attractifs.*

M. BUDIN : C'est notre priorité pour essayer d'éviter l'inflation des loyers qui fait obstacle à l'implantation de nouveaux commerces, notamment comme vous l'évoquiez, de nouveaux commerçants qui s'implantent. La ZAC des Girondins comportera une difficulté c'est que, la rue des Girondins ne sera pas créée dans sa totalité dès le début, il va y avoir des phases et il va falloir faire fonctionner des séquences progressives de la rue des Girondins, notamment cette attractivité commerciale, au fur et à mesure de l'avancement de la rue en direction de l'Ouest.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette question et pour toutes ces réponses. Nous allons maintenant passer à la question n° 11.

CIL Jean Macé

11 - M. QUERRIEN : Monsieur RECORBET a été hospitalisé, aussi je poserai la question. **Mieux sélectionner les braderies** : Nous avons plusieurs braderies annuelles dans notre arrondissement. Certaines bénéficient d'une organisation et d'un encadrement durant toute la durée de la manifestation telle la braderie de la rue Chevreul organisée par Monsieur Garay qui s'entoure d'une dizaine de personnes. D'autres, telle que celle de l'Avenue Jean Jaurès n'a pas d'organisation. Une fois les emplacements marqués au sol chacun se débrouille.

Chaque année la rue Elie Rochette est investie par les véhicules des vendeurs, aucun panneau d'interdiction de stationner n'est posé. Aucun véhicule de sécurité ne pourrait atteindre un incident survenu pendant cette journée. Je suis dans l'obligation de faire appel à la police municipale pour faire enlever les véhicules.

La police nationale se plaint elle de la recrudescence des pickpockets ce jour là.

D'autre part les emplacements réservés ne sont pas respectés faute de contrôle des organisateurs. J'ai compté cette année plus de quinze emplacements en dehors de ceux autorisés entre la place Jean Macé et la rue de l'Université.

Il serait aussi souhaitable d'interdire l'utilisation de bombes de peinture pour le marquage des emplacements comme ce fut le cas place Jean Macé le 28 juin, cette peinture mettant plusieurs mois à s'effacer. Les organisateurs de ces manifestations devraient remettre les lieux dans l'état où ils les ont trouvés avant la manifestation.

Ces manifestations comportent de plus en plus des vendeurs professionnels alors que la réglementation l'interdit formellement.

Quelle solution envisagez-vous pour remettre de l'ordre à ces manifestations voir tout simplement les interdire comme l'on me l'a suggéré et ne conserver que les braderies ayant une véritable organisation ?

Mme GALLIOU : Ce dont vous parlez ce sont des vide-greniers et non pas des braderies. Les vide-greniers sont très en vogue et il y en a un peu partout sur la ville de Lyon. Nous avons la chance sur le 7ème d'en avoir deux gros du côté Guillotière et deux d'une taille plus restreinte sur Gerland.

Cela permet d'avoir un dynamisme et une vie active sur l'arrondissement.

Les deux braderies dont vous parlez sont reconnues dans toute la Métropole comme des lieux attractifs, des lieux de visite ; ça permet aux gens de connaître notre arrondissement.

De plus, ce sont des événements organisés par des associations. Le vide-grenier de la rue Chevreul est organisé aujourd'hui par Chevreul and Co qui est une association reprise par les commerçants dont le président est Monsieur DOUCET qui est responsable de l'épicerie Trois ptits pois. Ce vide-grenier est connu et reconnu, ça se passe très bien. Monsieur GARAY n'en fait plus partie.

Le vide-Grenier de l'avenue Jean Jaurès est organisé par Lyon 7 Rive Gauche, en association et en collaboration avec les services de la Ville et les services de police.

Cela fait deux vide-greniers auxquels je participe en tant qu'adjointe à la mairie du 7° et je trouve que ça se passe plutôt bien.

Il y a quelques éléments que l'on peut améliorer, je ne demanderai sûrement pas l'interdiction des vide-greniers parce que l'arrondissement en a besoin, les habitants en ont besoin et les commerçants aussi. On veut du dynamisme dans l'arrondissement et ces événements le favorisent.

Les associations travaillent en collaboration étroite avec les services de police.

M. QUERRIEN : Je voudrais quand même revenir sur l'appellation, puisqu'à plusieurs reprises, vous avez fait la confusion entre braderie et vide-grenier.

Les braderies : ce sont des professionnels qui ont des invendus comme toutes les grandes braderies sur l'agglomération et les vide-greniers ce sont des particuliers qui vident leur grenier. Sur ce point, pouvez-vous répondre à la question : « parmi les vide-greniers, il y a de nombreux professionnels qui se glissent parmi les exposants, est-ce que c'est le but recherché » ?

M. GAMA - Directeur de la DECA : Toutes ces manifestations font l'objet d'une demande d'autorisation avec un dossier déposé auprès de l'OTEP ; dans ce dossier, sont prises en compte les contraintes géographiques, les contraintes de sécurité, etc. Il peut y avoir des débordements mais il y a une forte demande.

Il faut savoir que pour bon nombre d'associations de commerçants, c'est souvent une grande partie du budget annuel qui se fait lors de ces opérations et leur interdiction me paraît délicate. Après, se pose la question des moyens de surveillance, aujourd'hui la Ville est confrontée avec les déséquilibres entre les besoins que génère ce type d'opérations et les moyens que l'on met en face.

Je ne peux pas répondre politiquement sur le bienfondé ou pas de ces opérations mais ils font l'objet d'une surveillance et d'une organisation qui est déposée auprès des services de la Ville.

Localement, si vraiment une opération pose de gros problèmes chaque année au niveau de l'arrondissement, il faudra peut-être voir cela avec les services de l'OTEP et de la police municipale également.

M. QUERRIEN : Il ne s'agit pas de brider quoi que ce soit et de freiner le commerce mais dans la distinction que vous avez faite, il y a d'une part des commerçants qui ont des invendus, qui font des braderies et des particuliers qui veulent se débarrasser des leurs affaires et qui font une braderie.

Mme GALLIOU : Dans le 7^e arrondissement, nous n'avons que des vide-greniers.

M. NHU – co-président de l'association Lyon 7 Rive-Gauche : Sur l'organisation de la brocante de l'avenue Jean Jaurès, on a été visé directement dans la question. Il faut se rappeler qu'au niveau du personnel mobilisé pour la journée de la brocante, on a à partir de 5h00 du matin jusqu'à 20h00, huit étudiants embauchés pour gérer les placements des exposants pour qu'ils ne se garent pas sur les voies de bus puisque l'obligation c'est de laisser les voies de bus disponibles.

On a en plus huit personnes sans compter les membres du bureau et les administrateurs, donc on arrive à douze personnes toute la journée jusqu'à 20h00 pour gérer l'ensemble de la brocante. Nous avons donc vingt personnes pour l'ensemble de la journée ; on a 2 arrondissements qui sont traversés cette année cela représente 42 tronçons avec 450 exposants.

Cette année, on a demandé à la police municipale au début de la brocante, vers 8h00, comment ça se passait par rapport aux années précédentes, ils nous ont confirmé que ça se passait bien ; on a reposé la question il y a une semaine et ils nous ont confirmé qu'il n'y avait aucune remarque a posteriori, donc on considère qu'il n'y a eu aucun incident.

C'est la police municipale qui intervient le jour de la brocante et pas la police nationale.

M. SECHERESSE : Vous posez la question sur cette brocante. Effectivement l'adjointe l'a très bien dit, il s'agit souvent d'initiatives d'associations, de résidents dans un quartier et on voit bien quel est l'esprit de ce genre d'évènements. Il y en a beaucoup dans Lyon.

Le service de l'OTEP reçoit parfois des dizaines de demandes. Nous ne pouvons pas toujours faire en sorte que la police municipale accompagne tous les évènements parce que ça serait impossible. D'autant plus que ces évènements ont lieu le samedi et le dimanche.

La police municipale accompagne les évènements les plus importants. Souvent nous demandons aux organisateurs de faire en sorte que ça se déroule sur des endroits précis qui dérangent le moins possible la population ; on leur demande également d'organiser concrètement les choses notamment du point de vue de la circulation.

Vous avez fait des remarques, je vous propose de me les envoyer par écrit de manière à ce que, quand cette association demandera une nouvelle fois l'autorisation, nous assortirons notre accord des remarques que vous avez observées.

Vous parlez du marquage au sol, il suffit de demander à ce qu'il n'y en ait pas. Je suis preneur de votre lettre afin que nous puissions l'utiliser la prochaine fois et n'hésitez pas à nous signaler ces dysfonctionnements.

Merci de votre remarque, nous serons vigilants.

M. QUERRIEN : *Merci pour ces explications et merci pour votre suivi.*

Mme LA MAIRE : Nous avons la chance d'avoir avec nous Mme Dounia BESSON, adjointe au maire chargée de l'économie sociale et solidaire : nous l'avons mobilisée sur la question 4. Elle doit ensuite aller intervenir dans un conseil de quartier de son arrondissement. Nous allons donc prendre la question 4.

Locaux Motiv'

4 - M. ACLOQUE : **Vente en circuit court par les producteurs locaux** : Les habitants et les commerçants du 7^e ont du mal à s'approvisionner en produits locaux, la vente par des producteurs travaillant en circuit court, restant très marginale.

D'une façon générale :

Prévoyez-vous d'autres solutions pour faciliter la mise en réseau des acteurs des filières de vente en circuit court de produits locaux (par exemple une plateforme collective de livraison) afin de favoriser l'approvisionnement commun des commerçants du 7^e (alimentation, restauration...) ?

Mme BESSON : Je suis ravie d'être ici dans le 7^e arrondissement et je salue mes collègues, plus particulièrement Françoise RIVOIRE qui avait en charge lors du dernier mandat l'économie sociale et solidaire et avec qui j'ai beaucoup travaillé dans l'ancien mandat en tant que vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire.

Il était important de replacer votre question dans le contexte. Une délibération cadre va être présentée ce soir dans ce conseil d'arrondissement. Elle est importante car elle explique notre stratégie en matière d'économie sociale et solidaire. C'est une manière d'entreprendre qui place l'Homme au cœur même de la démarche économique, qui fait passer l'intérêt collectif avant les intérêts individuels.

C'est une économie à part entière et cela représente aujourd'hui 10% des emplois sur le territoire Rhône-alpin et 12% des emplois sur notre territoire lyonnais.

Aujourd'hui, cela concerne tous les arrondissements avec des associations, des fondations, des mutuelles et très récemment, grâce à la loi promulguée en juillet 2014, les entrepreneurs sociaux ont été intégrés dans la grande famille ESS.

La reconnaissance est très récente mais je tiens à rappeler que Lyon est le berceau de l'économie sociale et solidaire même si très souvent, d'autres villes s'attribuent la paternité de l'ESS. En tous cas, la coopération fait partie de l'ADN de Lyon, d'ailleurs le commerce véridique et social est né à Lyon, à la Croix Rousse. Depuis 1981, nous avons eu la création d'une délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire, en 2000 un secrétariat d'Etat à l'ESS, un ministre délégué à l'économie sociale et solidaire en 2012 et enfin, une loi ESS a été votée en juillet 2014.

Lyon a été l'une des premières villes à avoir une adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire qui a été nommée en 2001 et qui a fait un formidable travail.

La ville de Lyon, aujourd'hui grâce à la délibération cadre, réaffirme son rôle et son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire qui fait partie intégrante de la dynamique du territoire, en tous cas sur le 7^e arrondissement.

La délibération qui va être soumise au conseil d'arrondissement pour avis s'articule autour de 3 axes :

- la promotion de l'économie sociale et solidaire, (un soutien à locaux'motiv pour l'animation du portail Rhône Solidaire),
- le soutien à entreprendre autrement et à l'entreprenariat en ESS en articulation avec le développement économique parce que c'est une économie à part entière. Aujourd'hui la ville de Lyon acte le fait que nous sommes face à une économie plurielle ; l'ESS n'est pas une économie à la marge.
- Enfin la ville développe une politique emblématique autour du développement de la consommation responsable et la création d'une filière d'alimentation durable avec un soutien

d'environ 21 000 euros. Cette politique s'articule avec les politiques qui sont menées par la Métropole et la Région. Aujourd'hui c'est un travail fait avec David KIMELFELD, premier vice président qui a en charge le développement économique et l'ESS et en lien aussi avec la délégation de Bruno CHARLES, autour de l'agriculture périurbaine.

Dans ce cadre là, nous soutenons le BOL, d'ailleurs la fête des récoltes va être organisée très prochainement sur le 7^e arrondissement, la passerelle de l'eau de Robec, l'olivier des sages. Il est important de rappeler que de 2001 à 2015, nous avons eu des prix, des labels au sujet du commerce équitable.

Quand je parle de commerce équitable, c'est aussi Nord/Nord. Cela peut paraître restrictif mais très régulièrement nous avons été reconnus du fait de notre politique emblématique autour de la consommation responsable et d'ailleurs, Lyon ville équitable et durable, est un outil qui nous permet d'animer le territoire.

Aujourd'hui, nous avons plus de 200 labellisés avec ¼ sur le secteur de l'alimentation durable et qui ont participé pour la première fois au salon Primevère avec un stand qui a permis de zoomer sur tout ce secteur de l'alimentation durable, avec une présence forte du BOL. D'ailleurs, vous avez dû entendre parler du programme soutenu par l'Europe qui nous a permis de bénéficier de financements européens mais surtout d'accompagner un collectif d'acteurs de l'alimentation durable sur le territoire lyonnais et métropolitain, ce qui a permis de faire émerger le BOL et d'autres acteurs.

Très prochainement, nous mettons en place un conseil local de l'alimentation durable, outil, label, qui permet de travailler sur ces problématiques autour de la commande publique responsable, autour de tous ces sujets qui aujourd'hui sont importants pour tous ces acteurs qui sont très nombreux, que nous soutenons et que nous accompagnons.

Cette démarche nous a permis de sortir un guide qui aujourd'hui est diffusé au niveau européen ; nous avons été la seule ville de France à participer à ce programme et nous avons capitalisé grâce à l'édition de ce guide. Au niveau local c'est la co-construction d'un plan d'actions pour une alimentation durable pour tous, sur le territoire lyonnais et dans tous les arrondissements de Lyon.

Le plan d'actions porte sur 4 axes : **produire partout**, c'est encore possible, toutes les questions autour du foncier, d'ailleurs ces coopérations existent depuis 2008, **créer des richesses locales**, créer de l'emploi local, **donner des clés d'accès au plus grand nombre**, la sensibilisation des Lyonnais dans toute leur diversité mais vous verrez si vous restez pour le conseil d'arrondissement, la délibération cadre explique bien notre démarche sur ce sujet et c'est un axe fort de notre politique ; **développer et animer un espace de gouvernance**, les acteurs du BOL et les acteurs qui ont pu travailler ensemble depuis 2013, aujourd'hui apprécient la posture de la Ville qui est à leur côté et qui permet de co-construire un plan d'actions et de changer d'échelle.

Ce conseil local de l'alimentation durable sera un espace de gouvernance au service des labellisés mais aussi des acteurs de l'alimentation durable, il sera animé par la ville de Lyon. On reste dans une posture innovante mais tous les enjeux liés au soutien à l'agriculture périurbaine, c'est aussi des sujets que l'on aborde avec la Métropole, en articulation avec notre politique en matière de développement des jardins partagés.

Je tiens à l'annoncer, nous allons adopter très prochainement un schéma de promotion de l'achat responsable et là-aussi, les acteurs l'attendent avec tous les volets – nous n'irons pas que sur la clause sociale – notamment environnementaux qui vont être actés dans ce schéma.

J'espère que j'ai été claire. Merci.

M. ACLOQUE : *Bien que n'étant pas un grand spécialiste de cette question, je vous remercie pour vos explications et je pense que le soutien, le développement, l'approvisionnement, ont un aspect stratégique qu'il ne faut pas négliger et que l'on a peut-être oublié dans d'autres grandes villes.*

Mme LA MAIRE : *Merci ma chère Dounia de nous avoir donné toutes ces précisions sur la politique menée par la ville de Lyon en la matière. C'était d'autant plus important que, comme vous l'avez rappelé, nous allons voter ce soir un projet de délibération sur le sujet. Je pense que votre exposé aidera tout un chacun à mieux comprendre la politique de la Ville en la matière.*

M. CHARLES : *Très brièvement, au titre de ma délégation, je trouve un peu sévère de dire que dans le 7^e on ne trouve pas d'aliments de proximité car nous sommes peut-être l'arrondissement où il y en a le plus : Trois pitits pois, l'épicerie solidaire, les AMAP, etc. C'est justement parce qu'il y a une*

demande sociale importante et qu'il y a une floraison d'initiatives (on a un arrondissement jeune), qu'aujourd'hui les commerces et les différentes structures posent la question de la logistique collective.

Dans ce cadre-là, elles sont venues me voir en tant que vice président du Grand Lyon chargé de l'agriculture et elles sont en train de préparer un projet qui sera éligible sur l'investissement parce qu'après, il faut qu'elles trouvent leur modèle économique (c'est vous et nous), c'est-à-dire qu'entre choisir des légumes cultivés au Chili avec plein de pesticides ou acheter des légumes locaux, ce sont nous qui sommes le modèle économique.

Cela pose la question de ce que l'on mange, ce que l'on donne à manger à nos enfants, la question de la santé et de l'alimentation. Le Grand Lyon sera en mesure de les aider sur une plateforme logistique collective ; à eux et à nous de faire en sorte que leur modèle économique ensuite leur permette la rentabilité de leur activité.

Mme GALLIOU : Plus précisément sur la politique de 7^e, je m'attèle depuis le début du mandat à discuter avec les restaurateurs et à voir comment on peut instaurer un regroupement de leurs livraisons de produits.

J'en ai discuté avec la mission quartiers anciens, Jean-Luc TARDY qui est sensibilisé à ces questions puisqu'il rencontre beaucoup de restaurateurs qui travaillent sur les produits frais, sur les circuits courts. On a une grande chance dans le 7^e arrondissement, c'est que l'on a une floraison de restaurateurs ; je peux en parler pour les restaurateurs puisque je les rencontre souvent et je sais qu'ils apprécient de travailler avec ces produits -là.

Leur grande question c'est de savoir comment la livraison peut se faire ; nous avons trouvé quelqu'un qui a essayé de faire un plan, c'était un entrepreneur, sauf que l'on se rend compte d'une chose, c'est qu'au niveau logistique, il y a des coûts énormes et que pour une entreprise et un regroupement de restaurateurs, ce sont des coûts qui ne peuvent pas être comprimés et le problème c'est le dernier km.

Comme l'ont rappelé Dounia BESSON et Bruno CHARLES, les associations sont souvent les plus à même à porter ce type de projets donc nous allons continuer à travailler avec elles pour les restaurateurs et les citoyens du 7^e arrondissement.

CIL Gerland Guillotière

2 - M. QUERRIEN : **Installer une halle, place des pavillons** : Que faire pour que le projet de restructuration de la zone de Fontenay ne tue l'attractivité de la place des Pavillons qui est le seul secteur commercial de Gerland, seule polarité actuelle ? (cf. l'étude de la SERL). En effet, la délocalisation de Casino risque fort de condamner le commerce de la place des Pavillons.

La bibliothèque actuelle doit aussi être déménagée en 2017 dans le prolongement de la rue Monod.

Pour éviter ce risque de désertification commerciale de la place des pavillons, nous proposons que la municipalité y aménage une halle et y cède des concessions consacrés aux métiers de bouche et à des producteurs locaux.

En espérant également qu'en complément, il pourra être obtenu de Casino que les locaux qui lui sont concédés actuellement pourront être repris par un ou des commerces attractifs et complémentaires des commerces existants dans des secteurs absents de Gerland comme le service à la personne (habillement, chaussure...), le service à la maison (bricolage, l'électronique...).

Mme GALLIOU : Je ferai une petite introduction regroupant les 2^e, 3^e et 5^e questions car les sujets sont assez proches : ils concernent les commerces de proximité, les marchés notamment et la halle en fait partie aussi.

La mairie du 7^e arrondissement, comme la ville de Lyon, s'est beaucoup investie sur l'ensemble des commerces de proximité et sur les marchés. On cherche à avoir de la qualité, des vendeurs-producteurs notamment. On observe énormément de marchés sur le 7^e arrondissement (les habitants sont très contents), une diversité de journées, on a même un marché du soir avenue Jean Jaurès.

La création d'une halle est une question intéressante mais il y a des questions techniques à prendre en compte et on ne peut pas les mettre de côté. Même si les volontés politiques pour répondre aux demandes et attentes des citoyens sont là, il y a des cadres législatifs qu'il faut prendre en compte.

Je vais laisser la parole à Monsieur GAMA pour vous répondre.

M. GAMA : Il est important d'évoquer devant le CICA le cadre juridique qui est en train de se complexifier pour l'ensemble des halles mais également des marchés.

La création d'une halle et donc de concessions, comme évoqué dans la question posée et une délibération porte là-dessus ce soir, nous amène à traiter de la loi Pinel parue en 2014 dont un volet qui est peut-être moins connu, révolutionne les rapports entre le domaine public et les commerces.

La loi prévoit qu'un commerçant après avoir exercé pendant une durée de 3 ans pourra à l'avenir revendiquer un fond de commerce sur le domaine public : cela signifie à terme une possession pour le commerçant sur une emprise qui ne lui appartient pas.

Cela pose des questions à toutes les collectivités y compris à la ville de Lyon puisque nous avons d'autres halles et l'adjointe au commerce, Madame BOUZERDA ainsi que toutes les collectivités sont en réflexion pour savoir comment nous pourrions traiter à l'avenir de ces concessions puisque d'un côté il y a l'obligation de toujours mettre en concurrence le domaine public, c'est-à-dire de faire des appels à candidatures avant d'attribuer le domaine public et de l'autre côté, la loi Pinel qui donne un fond de commerce aux commerçants.

Toute la gestion de ces concessions va sans doute devoir être revue et avec une grande prudence, car la somme de tous ces fonds de commerces sur les marchés ou sur les halles, ce sont des millions d'euros qui pourraient être revendiqués en cas de travaux, d'empêchement de l'exercice, etc. Donc, très grande prudence là-dessus. La porte n'est pas fermée mais il faudra du temps et de la jurisprudence également car aujourd'hui il est très difficile de définir la façon dont nous allons gérer les halles et marchés (je ne parle pas de la gestion au quotidien).

M. QUERRIEN : *On sait que Casino va bientôt partir, qu'au niveau des commerces qui vont rester il faut une animation et dans le même temps, créer la proximité des petits commerces ce qui permettrait de conserver une activité commerciale en dehors d'autres endroits qui existent. La partie de la zone Fontenay qui se développe beaucoup, c'est très bien mais il ne faut pas que ce soit en détriment de la zone « historique » de la place des Pavillons, qu'elle ne devienne pas une zone désertique parce que l'on peut se rendre compte que les commerces qui sont là-bas restent très peu de temps parce qu'il manque de l'animation, il manque quelque chose et c'est un processus.*

Ce n'est pas une réponse « oui ou non » que l'on demande ce soir, c'est plutôt que l'on aille dans une dynamique pour réfléchir à ce qui va se passer dans 4 ou 5 ans et que ça soit mis en place à ce moment-là. J'ai très bien compris vos explications, il ne suffit pas de mettre des marchés partout mais essayer de compléter ce qui existe et que cette place des Pavillons continue à vivre.

Il y a une étude architecturale très intéressante qui avait été menée, qui viendrait en complément pour apporter des nouveaux commerces, à savoir les banques, l'optique etc. existent déjà, il n'y en a pas besoin, c'est plutôt sur le commerce complémentaire de proximité.

Mme LA MAIRE : *Valérie GALLIOU va vous répondre mais il faut prendre en compte que la nouvelle bibliothèque, qui est à deux pas de la place des Pavillons, va apporter toute une animation dans ce quartier avec des flux de population qui vont aller dans cette très belle médiathèque. Ce n'est donc pas au détriment de la place des Pavillons.*

La place des Pavillons est pour nous un souci constant. Ce n'est pas parce que l'on fait de nouvelles créations qu'on ne se préoccupe plus des quartiers plus anciens, de tradition commerçante.

Aujourd'hui par exemple, nous avons installé une exposition liée à la biennale, pour rallier la population sur cette place. Les aménagements nouveaux sont faits dans la perspective d'animer les aménagements anciens. Chaque fois que l'on travaille sur le réaménagement de Gerland, on le fait avec le souci de l'ancien Gerland, celui qui a vocation à travailler et à faire du commerce.

M. BUDIN : *Pour nous, la place des Pavillons est au cœur du Biodistrict donc elle est au cœur d'une animation qui va servir, à terme, les habitants mais aussi toute une population qui vient travailler au sud.*

Je connais vos préoccupations. Il y a tout un travail qui est fait autour des deux nouveaux îlots de la bibliothèque et de l'îlot nord Casino, avec un nouveau maillage parce qu'actuellement, c'est compliqué d'aller place des Pavillons : il y a la rue Challemel Lacour, la rue Mérieux. Mais demain, vous aurez un axe très apaisé : on va pouvoir assez prochainement vous présenter cette séquence de l'allée Fontenay qui va border le futur îlot casino et la future bibliothèque de 1 000 m² au lieu d'une bibliothèque de 192 m², qui va s'adresser à un public, on l'espère beaucoup plus large qu'aujourd'hui, qui va drainer des personnes depuis le métro qui pourront emprunter cette allée Fontenay plus apaisée. Demain ce sera un autre environnement avec des flux qui devraient aller vers la place des Pavillons.

Un autre élément dont vous avez parlé, à propos duquel nous sommes très attentifs, c'est quid de l'ancien Casino ? On travaille avec eux depuis l'origine en leur disant qu'il n'y aura pas de délocalisation sans réaffectation dans ces anciens bâtiments qui contiennent un certain nombre de contraintes techniques.

Nous avons étudié des solutions qui ne peuvent pas se faire pour de nombreuses raisons : on est dans des volumes juridiques de copropriété, notamment dans les sous-sols, extrêmement compliqués donc on ne peut pas faire tout et n'importe quoi.

On est conscient qu'il doit y avoir en lieu et place de Casino aujourd'hui, une locomotive différente de celle de Casino mais qui maintiendrait des flux en direction de cette allée d'Italie qui a un certain charme et qui est plutôt agréable.

On a ce souci aussi d'accompagner le projet qui va accueillir Casino d'autres cellules commerciales au nombre de 4 ou 5. La consultation des promoteurs et des architectes est lancée ; on n'a pas le projet aujourd'hui, il y a plusieurs étapes : la sélection des candidats qui n'est pas encore faite, ensuite ces quatre candidats vont concourir avec des projets qui devront proposer un volume pour Casino et des cellules commerciales indépendantes (certaines rumeurs prétendaient qu'il s'agirait d'une cellule commerciale de Casino). Casino est attaché à un volume de l'ordre de 2 500 m² de surface de vente et il y a des cellules commerciales indépendantes qui viendront se situer de part et d'autre. Tout cet ensemble doit constituer une locomotive plus forte.

Il y aura d'autres actions sur lesquelles il faudra travailler, notamment la requalification des espaces publics, la place des Pavillons dans un deuxième temps puisqu'aujourd'hui la tranche prioritaire c'est celle de la desserte de la bibliothèque, l'immeuble étant livré l'année prochaine. Mais dans un deuxième temps, il sera prévu de réinventer un espace plus avantageux de la place des Pavillons qui devrait servir l'appareil commercial qui entoure les trois pavillons de Tony Garnier.

On est vigilant ; on est bien conscient que cet ensemble constitue une centralité forte, d'autant plus qu'on la vend au cœur du Biodistrict comme la seule centralité pour les gens qui viennent travailler ici et qui ont plutôt tendance à accroître le volume de salariés exponentiel puisque vous avez des sièges qui sont en train d'être construits (Sanofi et autres). L'idée c'est que ces gens puissent aussi sortir de leur lieu de travail pour venir dans ces commerces de proximité à midi ou en dehors des heures de travail.

Il y a aussi un travail avec l'ensemble des commerçants pour adapter les horaires. Il y a donc une vigilance de la Métropole et de la ville de Lyon autour de cet ensemble que constitue la place des Pavillons.

Mme DAGORNE : *Effectivement, je voulais souligner que la question de la place des Pavillons est au cœur du départ de Casino qui pose une problématique de fréquentation de cette zone. Architecturalement, elle a son intérêt mais elle a aussi la particularité d'être un peu enclavée. Donc on a besoin d'avoir une activité pas uniquement la journée pour drainer des flux parce que sur un secteur enclavé avec le mur de la halle Tony Garnier derrière, on doit anticiper afin que ce quartier ne devienne pas mal fréquenté.*

C'est la vraie question et en tant qu'élus nous devons effectivement la prendre en compte. Casino est propriétaire, c'est la locomotive pour les commerçants qui sont déjà là. De plus il y a une problématique de location dans ces immeubles sur la place des Pavillons où les tarifs du propriétaire qui n'est pas Lyonnais, sont assez rédhitoires pour pas mal d'activités. La locomotive aujourd'hui permet à certains de survivre. Est-ce qu'en absence de cette locomotive, ces commerçants pourront survivre, peut-être pas. Comment va-t-on accompagner l'arrivée de nouvelles activités, pas forcément des commerces, qui correspond plus à la transformation du sud de cette centralité ? C'est la vraie question et il ne faut pas balayer d'un revers de main, c'est une question cruciale pour l'avenir de ce

quartier et de cette transformation en cours, sans remettre en cause le bienfait de ce qui se fait autour de la bibliothèque.

La question du CIL et d'un certain nombre de commerçants de proximité est légitime et nous devons tous y réfléchir et y associer nos partenaires publics et privés sur le devenir de ce quartier.

Mme LA MAIRE : Monsieur BUDIN vous a expliqué que cela a été un souci constant dans l'élaboration de ce territoire que de ne pas laisser s'échapper le Casino sans pourvoir à des activités de remplacement. On a aménagé ce territoire de Gerland et tous ces nouveaux centres en prenant en compte ce déménagement de Casino. Ce n'est pas facile mais c'est un travail qu'a mené la mission Gerland avec la Ville depuis fort longtemps.

Association de Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement

CIL Gerland Guillotière

3 - Mme HURTREL : **Créer un marché de producteurs à Gerland Sud** : Comme on peut le voir sur la carte de la SERL, on note un renouveau marqué de la consommation auprès des marchés non sédentaires et de producteurs locaux.

Or il manque de tels marchés et commerçants de proximité dans le Sud-ouest de Gerland, marchés que souhaitent les nombreuses personnes âgées ou non du quartier qui se déplacent difficilement et même facilement ou aussi de travailleurs qui souhaitent faire quelques courses en rentrant du travail.

Pour combler cette lacune, et éviter la banalisation progressive dénoncée par la SERL, nous renouvelons notre demande concernant l'intérêt d'un marché à Gerland Sud-ouest qui avait été promis, mais n'est-il pas encore décidé.

La municipalité est-elle disposée à concrétiser le projet de mise en place d'un marché du soir pour les vrais "producteurs" à Gerland Sud.

Nous aimerions qu'il se tienne dans la partie sud Boulevard Yves Farges comme cela a été promis (ou dans un voisinage proche).

M. GAMA : C'est une question qui aujourd'hui est analysée à l'échelle de la Ville par Madame BOUZERDA, adjointe au commerce, à l'artisanat et au développement économique. Nous avons 7 demandes d'ouverture de nouveaux marchés sur la ville de Lyon aujourd'hui. On s'en réjouit parce que les marchés de Lyon fonctionnent relativement bien. Nous avons beaucoup de marchés sur la Ville et il est naturel qu'il y ait une demande sur des marchés supplémentaires à certains endroits.

En revanche, un marché doit être géré et nettoyé et ça nécessite des moyens. Les élus dans tous les arrondissements ont eu à s'exprimer là-dessus. Nous devons raisonner à budget constant : si nous ouvrons de nouveaux marchés, il faudra le faire avec les moyens dont nous disposons actuellement et la métropole elle-même ne mettra pas de moyens supplémentaires de nettoyage donc il faut que l'on soit très inventif.

Madame BOUZERDA nous a demandé un diagnostic à l'échelle de toute la ville, de l'ensemble des marchés parce que nous pensons que certains marchés ancestraux qui ouvrent 6 jours sur 7 n'ont peut-être pas vocation à continuer à être exploités de la même manière.

Il est peut-être possible de ne pas ouvrir un mardi ou un mercredi, sur certains marchés, parce que la demande est beaucoup moins forte ces jours-là, alors qu'elle augmente en fin de semaine. Si nous réussissons à nous dégager des moyens sur ces tenues de marchés en moins, nous pourrions ouvrir sur d'autres sites et peut-être à d'autres moments.

Les dernières ouvertures de marchés nous le montrent, ce sont des réussites, les ouvertures de marchés d'après-midi sont des réussites aussi mais il faut des moyens en face.

Si je prends l'exemple du dernier marché ouvert, le marché Fourcade dans le 7^e arrondissement, à la sortie du métro Jaurès, il n'est pas nettoyé par la Métropole ; il y a un deal avec les commerçants : le minimum de déchets possible et c'est nettoyé par la voirie classique le lendemain.

Il faut que l'on réinvente notre forme de gestion des marchés avec des commerçants qui jouent le jeu, c'est plus difficile à faire sur certains marchés quand on a 110 ou 120 commerçants mais sur ces

plus petits sites ouverts avec des commerçants qui auront en tête le développement durable, la propreté, il sera possible de répondre à ce type de demande.

Je ne peux dire oui ou non aujourd'hui mais Madame BOUZERDA ne ferme la porte à aucune de ces demandes ; à nous de faire avec les moyens actuels.

Mme HURTREL : *Je n'attendais ni un oui ni un non car depuis 1986 (ça ne date pas d'hier), nous essayons de faire en sorte que nous ayons un marché dans cette partie de Gerland.*

M. GAMA : *Il y a eu d'autres ouvertures de marchés depuis 1986 à l'échelon de la Ville et du 7^e.*

Mme HURTREL : *Le dernier a été créé dans le 7^e mais ce que je voudrais dire aussi c'est que Gerland c'est grand et que ce marché créé avenue Jean Jaurès à la ZAC Massimi, n'a rien à voir avec cette partie sud de Gerland qui est à vol d'oiseau à 25 mn à pied, en marchant d'un bon pas. Pour la proximité ça n'est pas ça.*

Mme LA MAIRE : *Ce qui vous a été dit c'est qu'effectivement la porte n'était pas fermée. La concertation doit continuer et il était utile que vous rappeliez cette demande de la part des habitants de ce quartier de Gerland.*

M. CHARLES : *Je trouve la demande excellente et je la partage. Simplement à l'expérience, que ce soit la halle d'Oullins ou celle qui est en concertation avec Madame BOUZERDA, la halle de la Matinière, encore faut-il trouver les producteurs. Or ce n'est pas si évident que ça de trouver des producteurs et ceux qui ont réussi se sont mis en association pour amener les producteurs.*

Si vous cherchez les producteurs de manière active, ce n'est pas si facile que ça parce qu'ils sont habitués à des filières plus longues, mais vous aurez et la Ville et le Grand Lyon à vos côtés.

Je partage la demande mais s'organiser et rencontrer les producteurs pour les faire venir, c'est beaucoup plus difficile.

CIL Gerland Guillotière

5 – M. PERTOSA : **Améliorer l'implantation du marché Jean Jaurès.** L'actuel marché de Jean Jaurès fonctionne pour partie sur le trottoir de la rue Challemel Lacour qui n'a pas la largeur règlementaire.

Nous proposons que ce marché se tienne plutôt totalement sur l'avenue Jean Jaurès.

Si la proximité avec l'école pose problème pour l'extension, il semble possible de l'installer totalement ou partiellement côté Ouest de l'avenue Jean Jaurès.

M. DEL BOVE, chargé de projets à la direction du commerce et de l'artisanat de la Ville : Juste un rappel historique : les habitants du 7^e doivent s'en rappeler, ce marché se tenait sur la partie Est de la rue Challemel Lacour, tout de suite après guerre car ce marché a une existence d'environ plusieurs décennies.

Lors de la requalification de l'avenue Jean Jaurès, il a été déplacé sur le côté ouest de la rue Challemel Lacour. Le marché alimentaire étant lui, resté sur l'avenue Jean Jaurès.

Lors de différentes rencontres sur le marché avec Madame GALLIOU, nous avons évoqué cette étroitesse du trottoir qui sert d'allée clients, nous avons évoqué une installation éventuelle de ce marché sur la chaussée.

La question est pertinente et il vaut mieux effectivement réinstaller ce marché de produits manufacturés, sur le trottoir ouest de l'avenue Jean Jaurès, en vis-à-vis du marché alimentaire ; techniquement, c'est possible, c'est rapide mais, il y a deux ennuis car on condamne la piste cyclable et aussi 15 places de stationnement que l'on retrouve sur la rue Challemel Lacour.

Au niveau du temps, ça peut être rapide (4 mois) ; il y a une délibération du conseil municipal, dans le cadre d'un transfert de marché et il faut notamment retenir l'avis des organisations professionnelles.

Cela peut être envisagé et on en parlera avec Madame BOUZERDA.

Mme LA MAIRE : Cette solution peut donc être envisagée.

Mme GALLIOU : En effet, j'ai échangé beaucoup avec Madame BOUZERDA sur cette question parce que l'on a visité ensemble le marché et elle a fait le même constat. Elle rencontre en plus régulièrement les responsables des syndicats des marchés ambulants, cette question est souvent posée, on y réfléchit depuis une bonne année.

Monsieur DEL BOVE a mis le lieu qui apporterait une solution plus pérenne mais c'est une question que l'on se pose et on va trouver une solution.

CIL Gerland Guillotière / CIL Jean Macé.

6 - M. QUERRIEN : **Instaurer des règles de stationnement propices au commerce : « No parking, no business ».** Cette règle de base mise en pratique par les grandes surfaces explique le développement des zones commerciales de périphérie ou des grandes surfaces locales qui s'en sont équipé (Super U et Simply) et le déclin du commerce de proximité. Or celui-ci devrait être encouragé pour réduire la consommation de carbone comme prévu par le SCoT.

Dans le 7^e, les places de stationnement de la rue sont largement occupées non seulement par des habitants, mais aussi par les pendulaires qui poursuivent leur trajet en métro. C'est à l'évidence une raison majeure pour laquelle, les clients, n'étant pas assurés de trouver de place de stationnement, désertent (à 70%) le commerce local au profit du commerce périphérique. Cela explique aussi pourquoi les pas de porte (par exemple de la ZAC du Bon Lait) restent sans occupants et pour laquelle les commerces implantés, même attractifs, comme « la vie Claire » sont insuffisamment fréquentés.

D'où 2 demandes liées, indispensables pour des commerces plus florissants (restées sans réponse) :

- au lieu de l'avoir réduit, décupler le nombre actuel de places de parc-relais près de la station de métro du stade de Gerland (parking passant de 250 à 2500 places),
- rendre les stationnements payants dans le 7^e, mais avec une franchise de temps (1h30) permettant de faire quelques courses (ou de se faire coiffer ou de se restaurer...).

La solution pourrait être une zone bleue ou des horodateurs (selon l'amortissement prévisible) sauf à étaler le parking-relais de Gerland sur une large surface qui n'existe pas, le budget de 3 à 4 M€ actuellement prévu par le SYTRAL nous paraît ridiculement insuffisant face au besoin de plusieurs milliers de places. Avec quel complément de budget (30 à 40 milliers €) le SYTRAL pourrait-il créer le nombre de places de parc-relais nécessaire, nous direz-vous ?

Il suffirait, par exemple, de retarder la réalisation du futur tramway T6 (budget de 160M€), que la fréquentation attendue (de 24 000 voyages/jour) classe comme l'un des moins utile des tramways, fréquentation qui ne nous paraît guère suffisante pour le justifier dans sa forme actuellement prévue.

Mme GALLIOU : Je vais vous apporter une réponse qui m'a été transmise par la Direction des déplacements urbains de la ville. Les parcs relais relèvent de la politique métropolitaine et de la compétence du SYTRAL.

L'utilité des parcs relais est de permettre aux pendulaires de stationner en lien avec l'offre de transports en commun.

Ainsi, il apparaît opportun de développer ces espaces en dehors du territoire communal.

Le parc relais de Gerland est aujourd'hui particulièrement bien inséré dans la trame urbaine du 7^e arrondissement ainsi, les automobilistes ne se servent pas marginalement de ce parc relais, en se rendant directement sur le lieu d'arrivée prévisionnel

En ce qui concerne le stationnement payant, il représente pour la collectivité un coût d'investissement et de fonctionnement ; en effet ce service implique la mise en place d'horodateurs, d'une signalisation spécifique et des moyens de contrôles associés.

La demande de stationnement payant est de plus en plus sollicitée sur l'ensemble des arrondissements de la Ville.

Pour une juste répartition, les services techniques prennent en compte un certain nombre de critères, tel que le pourcentage des extensions précédentes, le nombre de résidents, l'activité commerciale, l'offre de stationnement autre que voirie.

Dans ce cadre, une étude de stationnement à l'échelle du territoire communal est lancée, celle-ci devrait permettre d'objectiver les besoins d'extension qui seront soumis à l'arbitrage de Monsieur le Maire de la ville de Lyon.

M. QUERRIEN : *Cette réponse me convient très bien puisque vous donnez des arguments objectifs, on vous pose une question et vous répondez que vous allez y réfléchir, ce n'est pas un oui ou non que l'on attendait ce soir mais ce sont des arguments qui nous permettent de dire que réellement il y a un problème de stationnement qui impacte directement les commerces de proximité et cette étude permettra de voir où on peut aller.*

Mme GALLIOU : *L'enquête est lancée, je peux vous le confirmer, vous pouvez voir avec l'association des commerçants de Gerland.*

Ligue Contre La Violence Routière

7 - M. DUCHENE :

7.1 - La péniche restaurant « Le Gold Loundge » L'aménagement coûteux des berges :

Les réductions budgétaires de fonctionnement et d'investissement sont souvent mises en avant dans les réponses apportées aux questions soulevées en CICA par la LCVR, par exemple en ce qui concerne les problèmes de sécurité et de pollution sur les Berges du Rhône.

Les problèmes, notamment de stationnement sur les berges et sur le haut de celles-ci au niveau du 10 avenue Leclerc, ont été partiellement résolus en réalisant des dépenses de fonctionnement et d'investissement importantes :

Les réparations multiples de la borne vandalisée gérant l'accès aux berges à cet endroit, l'installation d'un potelet anti-stationnement pour réduire (mais pas éliminer) la présence de véhicules sur la partie ensablée du haut des berges, la réparation d'un bloc béton le long de l'accès, la végétalisation d'une partie du terre-plein entre piste cyclable et voie piétonne sur les berges, l'installation de blocs en galets sur une autre section de ce terre-plein, toujours pour éviter le stationnement sur cette zone, les passages répétés d'équipages de la Police Municipale et de la Police Nationale de jour comme de nuit sur l'avenue Leclerc et sur les berges.

Combien de milliers d'euros ont été dépensés sur une zone qui, il y a deux ans, donc avant l'installation du Gold Lounge, ne connaissait pas de problèmes particuliers ?

La surveillance accrue des berges a aussi un coût pour la collectivité.

Pour quelles retombées économiques pour la Ville ?"

7.2 - Question sur la justification des dépenses : Quel est l'apport économique de la péniche restaurant « Le Gold Lounge » pour la municipalité, apport qui justifierait les dépenses effectuées pour la maintenir en face du 10 avenue Leclerc ?

M. ACACIA : Il s'agit d'un dossier que nous connaissons bien avec le conseil de quartier Jean Macé notamment et qui nous préoccupe depuis quelques mois.

Je vais apporter une réponse à vos deux questions : la ville de Lyon n'est pas décideur sur « quelle péniche s'installe sur le Rhône ? » Il s'agit des Voies Navigables de France ; nous n'avons rien à dire là-dessus.

J'en profite pour dire que quand un établissement s'installe, de nuit ou commerce, la ville de Lyon ne décide pas de qui s'installe et de l'activité, il s'agit souvent de privés qui s'installent.

Cependant, nous avons un rôle, celui d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques des habitants et des riverains par rapport aux règles que doivent respecter les établissements.

Les établissements, cela a été évoqué lors d'un précédent CICA, qui ne respectent pas toutes les règles qui leur permettent d'exercer une activité, sont suivis en cellule de veille et c'est le cas de cette péniche -là.

L'adjoint à la ville de Lyon à l'époque, avait dit d'ailleurs que les établissements qui ne respectent pas les règles, ont des sanctions, des fermetures administratives.

Le Gold Lounge est sous sanction administrative depuis le 24 août, il n'a pas respecté différentes règles, qui font aujourd'hui que cette péniche ne respecte pas ces choses là.

Mais en dehors de veiller au respect de ces réglementation, la ville de Lyon n'a pas la main pour décider de qui et de quelle activité.

M. DUCHENE : *Mais quel est l'apport économique de cette péniche par rapport aux coûts engendrés?*

M. ACACIA : *Vous savez que pour la police municipale au niveau de la ville de Lyon, nous devons mettre les moyens nécessaires pour assurer la tranquillité publique dans toute la ville. Qu'il y ait un établissement de nuit ou qu'il n'y en ait pas, le rôle de la police municipale et nationale s'étale sur toute la ville. Il n'y a pas de coût supplémentaire parce que cette péniche est à cet endroit.*

Les problèmes de stationnement n'incombent pas spécialement au Gold Lounge et vous faire aujourd'hui une liste exhaustive de combien de milliers d'euros ça va coûter, c'est impossible.

Quand vous nous dites « quel apport économique pour la ville ? » Aucun, car nous ne sommes pas intéressés ni décideurs de qui va s'installer. Les autorisations de débit de boissons ne sont pas données en fonction de l'apport économique qu'il va y avoir en face.

M. DUCHENE : *L'installation du Gold ne rapporte rien à la Ville.*

M. ACACIA : *Nous n'avons pas les moyens de fermer un établissement parce qu'il ne rapporte pas économiquement. Les établissements qui exercent une activité commerciale ont à leur charge les taxes qui leur incombent ; après quand ils ne respectent pas les règles par rapport à la réglementation au niveau de la tranquillité et du débit de boissons, c'est autre chose.*

Ils ont certaines fois des amendes et d'autres fois des sanctions administratives. La sanction pécuniaire à leur encontre est à un autre niveau car quand on prend 2 mois de fermeture administrative, on ne s'en relève pas si facilement.

Quand bien même cela a un impact sur leur économie, on doit respecter des règles de tranquillité et de bon fonctionnement.

Ligue Contre La Violence Routière

8 - M. PONS : **Créer une desserte utilisable par Simply Market, rue de l'Université** : Une zone de desserte existe devant le Simply Market, rue de l'Université, mais n'est pas utilisable par le magasin pour accéder à ses réserves. La zone de desserte de la rue Renan sur laquelle se trouve l'entrée de leur réserve, n'est pas correctement placée pour que les camions livrant le Simply Market puissent l'utiliser. De ce fait la rue est régulièrement bloquée par les camions de livraison.

Nous demandons de déplacer la zone de desserte actuelle (de l'angle des rues Renan et d'Anvers notamment) juste au-delà de la porte de service donnant accès au stockage de Simply Market, du même côté de la rue Renan (comme l'aurait d'ailleurs demandé plusieurs fois le commerçant).

Mme RIVOIRE : Je voudrais rappeler une chose : une aire de livraison se mutualise entre plusieurs commerçants. Chaque fois que nous mettons une aire de livraison, des études sont menées par les services des déplacements urbains et on regarde les aires de livraison qui sont à proximité.

Une aire de livraison n'est pas propre à un commerce, sinon nous en aurions devant chaque commerce.

Je voudrais revenir en arrière ; quand cette chaîne de magasin a souhaité s'installer ici, ils nous ont rencontrés à la mairie du 7^e arrondissement pour voir comment on pouvait installer une aire de livraison.

Nous n'avions pas souhaité en faire une sur la rue Renan, compte-tenu des nuisances qu'il y avait déjà sur cette rue liées à différents autres établissements. On avait proposé que cette aire de livraison soit rue de l'Université et la chaîne était tout à fait d'accord, sachant qu'ils traversaient le magasin pour aller à leurs réserves.

Ce n'était pas la façon la plus simple mais, ils peuvent accéder à leurs réserves par le magasin. La réalité aujourd'hui est que le responsable du magasin n'a pas eu ces consignes là et qu'il « galère » un peu pour ses approvisionnements.

Devant la réalité des choses, effectivement, on a réalisé une aire de livraison sur la rue Renan, elle a été marquée, sachant que sur la rue de l'Université, on avait déjà d'autres commerces qui voulaient une aire de livraison qui est mutualisée.

M. PONS : Libérer les trottoirs des véhicules de forains : Lors des marchés du mercredi et du samedi matin, il est fréquent de trouver des véhicules de forains garés sur trottoir devant l'agence LCL de la place Jean Macé.

Le problème reste présent." Lors des marchés du mercredi et du samedi matin, il est fréquent de trouver des véhicules de forains garés sur trottoir devant l'agence LCL de la place Jean Macé. La police municipale a été requise en mars dernier pour traiter cette question et a alors verbalisé des forains ou délivré des injonctions.

La police municipale pourrait-elle faire un passage systématique pendant les heures de marché pour faire déplacer (ou enlever) les véhicules en infraction afin de faire respecter le droit des piétons à circuler sur les trottoirs sans être mis en danger par les véhicules motorisés.

Le nombre de forains est-il adapté aux nombre de places de stationnement raisonnablement mises à disposition ?

Mme GALLIOU : Le nombre de places des commerçants pour le marché du mercredi ou du samedi est tout à fait adapté.

Les services s'arrangent et font en sorte que ça soit le cas. Il n'est pas possible de déroger au nombre de places calculé. J'ai fait le tour avec le placier à 6h00 du matin et il n'y a pas un commerce qui n'ait pas une place où il peut s'installer.

Quant au problème des véhicules c'est souvent un problème de personnes qui viennent acheter sur le marché, qui s'installent sur les trottoirs très régulièrement.

M. ACACIA : S'il y a des problèmes de stationnement c'est souvent que les règles ne sont pas respectées, la police municipale doit intervenir.

Renseignement pris auprès du poste de police municipale du 7^e arrondissement, ils n'étaient pas informés ni au courant de ces problématiques répétitives sur les trottoirs, ils vont être vigilants à l'avenir, en faisant des passages le mercredi et samedi matin, en verbalisant et si nécessaire, en faisant enlever les véhicules.

M. PONS : *Je l'ai indiqué en mars dernier, la police municipale est intervenue suite à une demande et est au courant, elle m'a fait une réponse circonstanciée en m'indiquant le nombre de gens qui avaient été verbalisés. Le problème est connu mais difficile à gérer sinon, localement en mars, le nécessaire avait été fait.*

M. ACACIA : *Notre arrondissement est très vaste et la police municipale s'attèle sur ces 1 000 ha et les 75 000 habitants, à être plus près des problématiques pour les résoudre. Certains problèmes sont résolus pour un certain temps, l'incivisme, les infractions peuvent à un moment être réglés et redémarrer à un autre moment, c'est pour cela qu'ils vont être vigilants le mercredi et le samedi. Il faudra à nouveau les solliciter après quelques mois après si nécessaire.*

Association de Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement **CIL Gerland Guillotière**

10 - **Mme HURTREL :** **Réinstaller l'artisanat de proximité :** Beaucoup d'artisans, distributeurs ou de fabricants à la demande (exemple : METALIC) doivent être délogés du quartier de Gerland et du territoire de la future ZAC des Girondins, notamment rue Crépet.

Quelles implantations propose la municipalité pour que des artisans soient relogés sur Gerland et restent ainsi à proximité et facilement accessibles par les habitants du quartier ?

Je voudrais donner un exemple pour la ZAC du Bon Lait, nous avons Rétif qui maintenant est délocalisé sur Saint Priest. C'est un exemple entre autres.

M. GRABER : Je préciserai, puisque votre question laisse sous-entendre, que la Métropole déloge certaines entreprises, que ce n'est pas la Ville ou la Métropole qui ont délogé l'entreprise Metalic dont vous parlez : cette entreprise est en liquidation judiciaire et c'est le juge qui a décidé la vente du terrain pour le remboursement des dettes.

Il est bien dans les objectifs de la ville de Lyon et de la Métropole de maintenir l'activité en ville. Il existe pour ça différents types d'activités (artisanales dont vous parlez) mais également industrielles, on peut penser à NEXANS ou Cenntro motors qui fait malheureusement l'actualité.

Pour maintenir ces activités en ville, l'outil dont nous disposons, c'est l'outil de planification urbaine, je veux parler du plan local d'urbanisme et de sa révision générale qui va nous permettre, à l'échéance de 2018 de figer certaines zones et d'offrir de la mixité fonctionnelle, davantage imposer sur d'autres.

Sur Gerland, nous avons la volonté de maintenir l'activité artisanale de proximité, notamment sur la frange Est du quartier, le boulevard de l'Artillerie et de tous les programmes qui vont se développer sur ce secteur- là.

Sur d'autres secteurs de l'arrondissement, nous avons également cette volonté ; je pense notamment au secteur Duvivier sur lequel, après une interruption du programme précédent, un nouveau programme est en cours pour développer ce type d'activité.

Pour les activités plus lourdes, nous avons aussi la volonté de sanctuariser certaines zones.

M. BUDIN : Je rajouterai qu'il y a trois piliers complémentaires qui font partie du développement et de la stratégie économiques sur Gerland : le développement du pôle tertiaire, le développement du Biodistrict, le maintien et le développement de tout ce qui est lié aux activités, à la logistique urbaine et à de l'immobilier qui serait dédié à l'artisanat.

Aujourd'hui, nous disposons dans le PLU d'un zonage qui est favorable à ces 3 types d'activités mais qui ne permet pas d'être déterminant quant au choix de l'une ou de l'autre par rapport à leur modèle économique.

Le modèle économique aujourd'hui pour le bureau banalisé est plus favorable que pour l'immobilier dédié à de l'activité type artisanat et autre. Dans le cadre de la révision générale du PLU qui va aboutir en 2018, il serait intéressant de disposer d'un zonage qui permette des secteurs de mixité fonctionnelle, c'est-à-dire qui préconise une part de bureaux mais qui nécessite, pour qu'un opérateur quand il dépose son permis de construire puisse avoir un avis favorable, un minimum de locaux dédiés à de l'activité, avec des caractéristiques techniques très particulières.

Ce problème se retrouve aussi pour Biodistrict alors qu'il vous apparaît peut-être plus facile d'implanter des acteurs qui sont dans le cadre comme d'Agueton et les laboratoires. En revanche le modèle économique n'existe pas non plus pour ce type d'occupation.

Le modèle le plus favorable est la construction de bureaux banalisés –un locataire s'en va, on en retrouve facilement un autre sans être obligé de tout démolir alors que, quand un occupant de laboratoire part, souvent il faut démolir le bâtiment pour en reconstruire un qui est complètement adapté au processus de production liée à ces acteurs là.

On constate ce problème pour l'activité artisanale, logistique urbaine, les laboratoires et on cherche à trouver dans le cadre de cette réglementation nouvellement réfléchiée dans le cadre de la révision générale du PLU, un zonage qui permettrait d'être plus efficace quand à la destination qu'on souhaite conserver sur Gerland. La frange Est s'y prête pour nous assez bien puisqu'elle est très bien desservie, sans constituer de gêne pour les habitants de Gerland puisqu'on dispose de rues qui permettent de desservir un certain nombre de zones à l'Est.

Gerland est encore en première place dans le 7^e pour l'accueil d'activités industrielles même si on connaît un certain nombre de difficultés pour certaines d'entre elles mais je crois que ça fait partie des piliers économiques que l'on cherche à maintenir et à développer.

On réfléchit pour lutter contre la frénésie de ceux qui détiennent le foncier à Gerland, qui pratiquent une logique haussière des prix et qui font que, seul le modèle du bureau banalisé aujourd'hui trouve sa place.

Je confirme que j'ai eu l'occasion de le dire au propriétaire de l'entreprise Metalic parce que je trouve ça pas très honnête de sa part, de laisser entendre que c'est la collectivité qui oblige Metalic à

partir. J'ai eu l'occasion de le dire en face au propriétaire qui s'appelle Monsieur D'ADVENTURE, que ce n'est ni la ville de Lyon, ni le Grand Lyon, qui ont poussé ce monsieur à étudier sa délocalisation et on a même cherché à l'aider dans sa relocalisation avant que des ennuis judiciaires puissent aujourd'hui compromettre la pérennité de son entreprise.

C'est sa seule responsabilité et ce n'est pas nous qui cherchons à délocaliser les activités économiques qui fleurissent encore sur le tissu de Gerland, car tout accueil de nouveaux logements se traduit par des besoins scolaires et aujourd'hui, on est tous, élus comme techniciens, volontaires dans la production des groupes scolaires mais ça contribue à peser sur le budget et on est vigilant quant à la production qui ne serait pas régulée, c'est un souci qui nous anime au quotidien.

QUESTION HORS THEME

CIL Gerland Guillotière et les autres associations

M. PERTOSA : Bilan des 2 premiers CICA : Voulez-vous bien fixer une date pour le bilan des premiers CICA, qui a été prévu ?

M. GRABER : Suite à votre demande et à l'engagement que nous avons pris au début de ce mandat par rapport à cette nouvelle forme de CICA, nous vous proposons de nous réunir le mercredi 7 octobre prochain à 18h30 ici, en mairie du 7^e, afin d'avoir un temps de dialogue et d'échange sur ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien, ce qui peut être amélioré de façon collective.

J'en profite pour donner 2 informations en termes de démocratie participative :

Le 21 septembre prochain à 18h30, à la Maison Ravier, aura lieu un atelier de restitution de la concertation sur les espaces publics de la ZAC des Girondins, c'est une demande récurrente de votre part, nous nous y étions engagés, ça a pris un peu plus de temps que prévu.

La concertation réglementaire dans le cadre du PLU H est toujours en cours et de nouveaux documents ont été versés, ils sont disponibles à la mairie du 7^e arrondissement et il est possible de venir les consulter et d'écrire dans les registres.

Il y aura prochainement, une réunion publique d'information, sur l'aménagement de l'îlot Parmentier, juste derrière la mairie, d'ici la fin de cette année, pour permettre aux riverains et aux habitants concernés de mieux connaître ce projet qui va se développer sur ce tènement.

M. PERTOSA : *Au nom des associations du CICA, nous vous remercions pour la date fixée rapidement.*

Mme LA MAIRE : Merci à vous tous et, compte-tenu du fait que nous avons un conseil d'arrondissement très lourd, pas moins de 53 projets de délibération, il n'y aura pas le buffet traditionnel que nous nous offrons après le conseil d'arrondissement. Par contre, nous profiterons de notre réunion du 7 octobre pour la faire suivre d'un buffet.

Bien entendu, vous êtes les bienvenus au conseil d'arrondissement qui va suivre.

Nous observerons une pause de 10 mn avant le conseil d'arrondissement. Merci.

Personne ne demandant la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h45.